MIGRATIONS ÉTUDIANTES AFRICAINES EN SUISSE. DE LA QUÊTE DE CONNAISSANCE AUX ASPIRATIONS DE RECONNAISSANCE. LES MOBILITÉS[1] EMPRUNTÉES DES DIPLÔMÉS AFRICAINS SUISSES

Ibrahima Guissé, détenteur d'un PhD en sociologie de l'Université de Genève. Ses travaux de recherche ont porté sur les migrants qualifiés ressortissants des pays du Sud, la vulnérabilité et la déqualification. Chargé de recherche à la HES-SO / HETS de Genève, il préside actuellement la vulnérabilité et la déqualification le Comité pour le développement du CONGO (Conference of Non-Governmental Organizations in Consultative Relationship with the United Nation). Guissé est l'auteur de publications qui ont porté sur la migration et le développement et sur les Africains qualifiés en situation de précarité juridique.

RÉSUMÉ

Un postulat implicite est au centre de la réflexion qui suit. La Suisse tend à devenir un pourvoyeur des migrants qualifiés à d'autres économies concurrentes, le Canada en l'occurrence. Se basant sur les résultats de recherche d'un travail de thèse qui a porté sur les étudiants africains en formation en Suisse, l'article restitue quelques aspects des conditions d'émergence du projet migratoire des étudiants africains et fournit une analyse dynamique des trajectoires migratoires des diplômés africains.

INTRODUCTION

La mobilité des étudiants[2] étrangers ressortissants des pays du Sud vers le Nord est souvent perçue par les pays d'accueil comme une immigration déguisée. Du point de vue de l'État d'accueil, cette migration étudiante est souvent assimilée à une manière de contourner les obstacles juridiques posés pour contenir l'émigration dite « classique » de la main-d'œuvre. Il s'ensuit que l'accueil des étudiants étrangers, notamment de ceux en provenance des pays africains, connaît un traitement à caractère migratoire. Le contexte européen reste ainsi de manière générale marqué par des rigidités structurelles avec des variations selon les pays, en ce qui concerne l'accès à la citoyenneté et à l'emploi des diplômés étrangers. Ce qui se traduit souvent soit par des formes de gaspillage de ressources humaines qualifiées, soit par des pratiques de mobilité créatives, rendues possibles par d'autres pays qui développent des politiques d'attraction des migrants qualifiés.

La réflexion sur la migration estudiantine ne peut donc faire l'économie du rôle de l'État-nation dans les processus d'assignation, de configuration et de reconfiguration du projet migratoire d'études de ces étudiants étrangers. Sous cette perspective, nous avons été amené dans le cadre de notre travail de thèse (Guissé, 2010), à mettre en évidence l'impact des contextes d'origine et de résidence sur des migrants en voie de qualification et à nous interroger sur la manière dont est utilisé le capital humain dont sont porteurs ces étudiants. Dans cette étude qualitative qui a porté sur les étudiants africains en formation en Suisse, il nous est apparu que les conditions de formation des étudiants africains en Suisse produisaient irrémédiablement des formes de mobilité par défaut des diplômés africains, qui vivent ainsi une situation de moratoire migratoire marquée par un retour au pays d'origine problématique et une installation dans le pays de formation incertaine.

Dans le cadre de l'espace réduit de cet article, sont proposées une description sommaire de quelques aspects

des conditions d'émergence du projet migratoire d'étude des étudiants africains en Suisse et une analyse synthétique des dynamiques de réinscription des parcours individués de formation dans des réseaux de transnationalité.

PROJET MIGRATOIRE ET MOTIVATIONS POUR ÉTUDES DES ÉTUDIANTS AFRICAINS EN SUISSE

Du point de vue des individus, l'investissement dans son propre capital humain devrait favoriser l'employabilité, à savoir « la capacité dont les personnes doivent être dotées pour que l'on fasse appel à elles sur des projets. Le passage d'un projet à l'autre est l'occasion de faire grandir son employabilité » (Boltanski et Chiapello, 1999, 144). Ainsi, l'individu devrait devenir en quelque sorte un entrepreneur de son employabilité, chargé d'accumuler du capital humain, sous forme de compétences qu'il doit entretenir constamment et faire fructifier. Les expériences transnationales de formation peuvent favoriser l'acquisition et la valorisation de ce capital humain ultérieurement sur un marché du travail devenu de plus en plus compétitif.

Pour la plupart des étudiants originaires des pays d'Afrique, l'acquisition d'une formation tertiaire qualifiante constitue un atout indispensable pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle. La formation constitue ainsi la base du projet migratoire de ces étudiants. C'est d'ailleurs sur cette base qu'ils sont autorisés à entrer en Suisse, et leur sortie devient effective dès que sera atteinte cette base de départ. Ce projet ou cette volonté de formation est loin d'être une lubie ou un acte isolé que prendrait à lui seul l'étudiant candidat au départ. Au contraire, si cette décision n'est pas prise collectivement, elle est du moins suscitée ou soutenue par la famille de l'étudiant. Chaque étudiant semble donc avoir construit son projet migratoire d'études en fonction d'un certain nombre des facteurs de « répulsion » et d' « attraction » de part et d'autre de son pays d'origine et de destination. C'est ce qui ressort en effet d'une série d'entretiens qualitatifs réalisés auprès des étudiants africains choisis à dessein. On peut postuler pour explication que l'inexistence ou la faiblesse des structures de formation tertiaire, de même qu'une conjoncture économique difficile ne favorisant pas l'insertion des diplômés, constituent autant de facteurs structurels et conjoncturels qui expliquent la migration pour études des étudiants africains. On aura observé par ailleurs une interrelation entre facteurs objectifs et subjectifs qui interviennent dans le projet migratoire de ces étudiants.

PROJET MIGRATOIRE DES ÉTUDIANTS ET CONDITIONS ÉCONOMIQUES DU PAYS DE DÉPART

A l'heure actuelle, l'axe « Sud-Nord » est l'une des caractéristiques fondamentales des migrations internationales. Ces dernières engendrent des interdépendances, sources d'échange inégal, notamment dans la reconnaissance et la validation des savoirs produits. Les difficultés de transférabilité ou d'exportation des diplômes acquis dans les pays du Sud sur le marché international font en effet partie des facteurs importants de la mobilité de ces étudiants. Il existe donc un lien complexe entre les facteurs internes au pays d'émigration et les facteurs externes propres à la dynamique de la mondialisation. Il reste toutefois, qu'une série d'éléments conjoncturo-structurels, désignant un contexte de départ marqué par le chômage des diplômés et l'absence de perspectives professionnelles constituent le marqueur social de la migration étudiante africaine.

> *Moi, j'ai fini mes études là-bas au Cameroun, je faisais physique électronique, plutôt option électronique. Puis, vous savez le problème de chômage (…), j'ai galéré pendant trois ans, puis voilà, j'ai décidé de partir ailleurs, de faire d'autres études quoi (…), c'est pas facile dans le domaine où j'étais, le domaine de physique on a vraiment du chômage quoi, c'était destiné à l'enseignement, pour l'enseignement, on a beaucoup de chômeurs, c'est pas moi qu'y ai choisi de faire vraiment physique au début, hein. C'est juste la façon dont on réussit le baccalauréat, on a des choix quoi, c'était pas mon premier choix la physique, je voulais faire autre chose, si je faisais l'économie ce sera mieux pour moi.*

Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes en fin de formation constituent l'un des premiers motifs de migration de ces jeunes du Sud vers les pays du Nord. Mais au-delà du chômage des diplômés – ce qui n'est pas d'ailleurs une spécificité des pays africains – il existe des difficultés structurelles liées aux modalités d'accès à l'enseignement supérieur où souvent l'étudiant est contraint de faire des choix.

Le manque d'opportunités de formation, lié à la diversité de l'offre (mesurable par l'étendue des disciplines proposées), constitue un élément structurel majeur qui explique le projet migratoire des étudiants du Sud. Ce déséquilibre entre l'offre de formation et la demande de formation est fonction du niveau de développement des pays, comme le montre par ailleurs le rapport de l'Unesco (1999) sur l'éducation. Selon ce rapport, à l'échelle mondiale, c'est au niveau des études supérieures que l'on observe les écarts les plus importants entre les pays quant aux perspectives offertes. Il existerait ainsi un lien entre le mouvement des étudiants des pays en développement et la faiblesse d'opportunités de formation dans leur pays d'origine. L'initiative d'aller étudier à l'étranger ou l' « idée d'aller voir ailleurs », reste

une action éminemment individuelle. Malgré l'existence de soutiens pluriels de la famille ou d'un réseau plus large, il reste que la migration des jeunes étudiants africains est le fruit de décisions personnelles et privées s'inscrivant dans l'individualisation croissante des modes de vie des étudiants. Toutefois, des facteurs constitués par ce que nous appelons une chaîne de pressions, d'abord de la société symbolisée par le contexte socio-économique sur la famille, ensuite de la famille sur l'étudiant candidat au départ, et le tout sous-tendu par une fascination ou raisons subjectives liées au pays de destination, participent à la formation et à la mise en œuvre du projet migratoire.

LOGIQUES ÉTATIQUES ET STRATÉGIES INDIVIDUELLES

Dans l'analyse des politiques d'immigration, Thomas Hammar (1985) distingue l'*immigration policy* (politique d'immigration) qui comprend l'ensemble des règles d'accès au territoire des migrants et des étrangers et l'*immigrant policy* (politique de l'immigrant), qui désigne les questions et conditions qui s'appliquent aux personnes migrantes présentes sur le territoire. Si le premier aspect souligne notamment la régulation des flux et le contrôle des migrants, leurs conditions d'admission, les types de titre de séjour octroyés et les garanties attachées au statut du résident, le second touche les questions liées aux conditions de travail et l' accès à certains droits sociaux et aux opportunités éducatives.

Une analyse situationnelle laisse apparaître que l'*immigration policy* définit d'emblée ces limites rattachées au statut d'étudiant africain de sorte que les opportunités d'incorporation dans le pays de résidence sont faibles. En supposant que ces diplômés africains suisses sont détenteurs de compétences mesurables au moyen d'une docimologie comprenant la formation qualifiante, les connaissances linguistiques, l'expérience professionnelle, l'âge, bref autant de critères de « désirabilité économique » (Hainard F. et *al.* 2001), on est tenté d'en déduire que l'inaccessibilité au marché de l'emploi de ces étrangers formés en Suisse obéit plus à des critères ethnoculturels qu'à des logiques d'employabilité. Dès lors que ces étudiants, acteurs stratégiques de redéfinition de leur projet professionnel, se rendent compte que les difficultés à « trouver place » sur le marché local sont fonction de leur appartenance ethno-culturelle, de leur passeport et non de leur diplôme, l'instrumentation des appartenances apparaît ainsi comme l'une des réponses trouvées qui permettent de faire face aux rigidités structurelles.

Ce qui fait donc sens pour ces « exilés du savoir » qui veulent instaurer un rapport souple avec l'État-Nation, c'est ce territoire que ces étudiants construisent, qu'ils parcourent, traversent, et conquièrent parfois (Tarrius, 1997). C'est dans cette situation d'imprécision du projet professionnel et d'incertitude du projet migratoire, qu'ils développent et acquièrent des conduites d'*empowerment* propres à un stratège dans un contexte social défini en termes de concurrence et de ressources. C'est donc toute la logique d'un « individu dialogique » déterminé à se délester de toutes les contraintes, qui s'exprime à travers les stratégies individuées de ces diplômes africains en Suisse, de leur cheminement du local au transnational. Pour que cette origine cesse d'être un fardeau à la mobilité et un obstacle à l'accès au marché du travail, les étudiants investissent d'autres espaces, en l'occurrence le Canada, où l'intégration symbolisée par l'accès à la citoyenneté est plus aisée en comparaison à la réalité suisse où une certaine conception culturelle de la nation ferme l'accès de l'espace national aux migrants et les exclut fortement de la communauté des citoyen-n-es (Guigni et Passy, 2006). Cette « conception culturelle de la nation », c'est aussi la communautarisation des politiques migratoires européennes qui sont globalement de plus en plus restrictives à l'entrée de nouveaux étudiants, mais aussi défavorables à l'installation et à la transformation du statut d'étudiant en statut de travailleur. C'est sans doute cette homogénéisation des politiques migratoires de la communauté européenne, à tendance restrictive, qui explique le choix de ces étudiants d'orienter leur projet professionnel vers l'Amérique du Nord, notamment le Canada. Ce pays développe une approche qui repose sur l'établissement de quotas annuels d'entrée (de 220 à 225 000 personnes) en fonction des conditions du marché du travail. Un système de points[3] est en effet utilisé pour vérifier l'admissibilité des candidats au titre de travailleur qualifié donnant droit à un permis permanent (OCDE, 2008). De ce point de vue l'immigration canadienne constitue une réponse à une précarité juridique et à un enfermement catégoriel qui caractérisent la situation de ces étudiants. C'est ce qui transparaît dans les propos de cet étudiant algérien :

> *Moi, je sais que je ne vais pas faire de vieux os ici, j'ai déjà fait 7 ans, je finis mes études, puis , après, je quitte, mais je ne dis pas que je retourne chez moi tout de suite, mais en tout cas je vais quitter le pays puisque y' a plus d'autre choix. Ce pays est trop compliqué, si tu n'as pas ton permis de séjour, tu ne peux rien faire, ni prendre une assurance, ni travail, tu ne peux pas aussi bouger. En plus, on n'a pas envie d'être un clandestin, alors qu'on sait qu'on a quand même quelque chose dans la tête qu'on peut utiliser.*

On observera en outre que les compétences ou qualifications acquises au courant des études, constituent une sorte d'assurance sécurité qui ne donnent pas « envie d'être un clandestin ». Toutefois, on notera que l'on ne devient pas clandestin par « envie », mais par contrainte

ou défaut d'alternatives à l'obligation de devoir quitter. On peut ainsi se demander dans quelle mesure l'absence d'issues susceptibles de permettre une reconnaissance/valorisation des ressources, peut propulser l'étudiant dans une situation de séjour irrégulier. Tout au plus constatons-nous, que, pour éviter de tomber dans une situation de clandestinité, c'est-à-dire d'irrégularité de séjour, marquée par un cumul de précarités et une perte totale d'initiatives, l'étudiant saisit les opportunités qu'offre le marché mondial des compétences.

> *Le Canada nous offre la possibilité de venir, rester, travailler et acquérir la citoyenneté en moins de cinq ans, soit le temps de faire sa licence ici. Avec le passeport canadien, c'est fini ces histoires de visa là, ça devient du passé. En plus des diplômes qu'on a ici en Suisse, on aura gagné en plusieurs expériences de vie. C'est vrai que l'emploi n'est pas garanti là-bas aussi, mais au moins tu peux te faire un projet de vie, faire venir par exemple ta famille.* (étudiant camerounais).

Si donc au départ de l'aventure migratoire de formation, la stratégie consistait à ratisser large, avec toutefois une préférence pour un pays (en l'occurrence la Suisse), dans l'espoir d'être admis dans un de ces pays européens ciblés, il reste qu'une fois la formation accomplie, il devient de plus en plus difficile de reproduire cette stratégie initiale pour rediriger sa carrière de formation vers d'autres pays. Ceci en raison principalement d'une politique d'immigration de la plupart des pays européens moins inclusive en termes d'accès à la citoyenneté et au marché de l'emploi des diplômés africains. Il en résulte ainsi que, pour ces étudiants africains en formation en Suisse, le Canada apparaît comme l'un des rares pays occidentaux disposé à les incorporer dans sa société, et à se réapproprier leurs compétences et ressources. Ce pays (le Canada) qui était le lieu le plus difficilement accessible depuis la zone de départ de ces étudiants, en l'occurrence l'Afrique, devient ainsi l'unique destination qui favorise l'accès à son territoire aux africains, qui, à la faveur d'un détour en Suisse ont acquis tous les critères d'éligibilité à l'immigration canadienne. La logique du marché et la capacité d'un individu dialogique ont rendu possible cette situation. En conséquence, il apparaît ainsi que le pays de formation en l'occurrence la Suisse, crée les conditions de mobilité et d'inclusion (du moins sur le marché mondial) de ces étudiants étrangers en quête de légitimité de reconnaissance. C'est dire donc que les projets migratoires de ces diplômés africains suisses, circonscrits par des logiques structurelles, se précisent et se redéfinissent à l'intersection de deux niveaux principalement, local et global. L'accès à la citoyenneté canadienne constitue de la sorte un véritable instrument de promotion sociale et d'*empowerment*. S'il en est ainsi, c'est parce que ces étudiants africains sont issus d'aires géographiques les plus discriminées en termes de circulation dans l'espace-monde où l'absence de capacité de mobilité représente un *capital symbolique négatif* qui redouble les difficultés d'accès au marché mondial de l'emploi. En ce sens, l'acquisition de la citoyenneté, en tant que démarche de construction de nouvelles allégeances en vue d'une participation dans le marché du travail, constitue une pratique transnationale de par les effets escomptés d'une telle démarche.

En perspective, il reste à explorer comment le Canada, qui apparaît comme étant le pays d'aboutissement des diplômés africains suisses, intègre les migrants qualifiés admis sur son sol sur la base de critères de compétences. Il reste également à évaluer ou analyser les implications de ces tendances de mobilités empruntées des diplômés africains, en termes de développement et de durabilité du système éducatif des pays d'origine.

RÉFÉRENCES

Boltanski L. et Chiapello E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Guigni M., et Passy F. (2006). *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, Paris, L'Harmattan.

Guissé I.(2010). *Migrations étudiantes africaine en Suisse : de la formation à l'insertion professionnelle. Les conditions d'une mobilité circulatoire*. Thèse de doctorat, Faculté des sciences économiques et sociales, département de sociologie, Université de Genève.

Hammar T. (éd) (1985). *European Immigration policy - A comparative study*, Cambridge, Cambridge University Press.

Hainard F, Weygold Serge-A, Berset A, et Crevoisier O, (2001). « La politique d'admission de la main- d'œuvre étrangère : désirabilité, acceptabilité, intégrabilité », *Swiss Journal of Sociology*, 27 (1), pp.117-129.

OCDE (2008). *Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'Ouest*, OCDE, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest.

Tarrius A. (1996). « Territoires circulatoires et espaces urbains » in : Morokvasic M et Rudolph H (Sous la dir.), *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp.93-117.

UNESCO. (1999). *Annuaire statistique de l'Unesco*, Paris, Unesco.

NOTES

[1] J'appelle mobilités empruntées, cette construction d'allégeances ou d'appartenances formelles par des diplômés africains, en mal de reconnaissance dans leur pays de résidence et en mal d'insertion professionnelle dans leur pays d'origine, aux fins de se doter d'une capacité circulatoire, perçue comme une anti-chambre à une mobilité socioprofessionnelle.

[2] Pour ne pas alourdir le texte nous utilisons le substantif étudiant au masculin, mais il désigne les deux sexes.

[3] Six critères sont pris en compte : éducation, aptitudes linguistiques, expérience, âge, emploi non opposable et adaptabilité.

Nos diverses cités

Nos diverses cités **est une publication spéciale de Metropolis qui examine les questions liées à la diversité, à l'intégration et à l'immigration dans les villes. Les volumes publiés à ce jour font partie des lectures obligatoires de nombreux cours universitaires dans tout le pays.**



Numéro 4, automne 2007 – Ontario

- Margaret Walton-Roberts (Université Wilfrid Laurier), *Les politiques, les pratiques et les réalités de la régionalisation de l'immigration en Ontario*
- Brian K. Ray (Université d'Ottawa) et Jean Bergeron (Citoyenneté et Immigration Canada), *La géographie ethnoculturelle dans les villes de second rang : au-delà des lieux de résidence*
- Sandeep Kumar Agrawal (Université Ryerson), Mohammad Qadeer (Université Queen's) et Arvin Prasad (Regional municipality of Peel), *Besoins des immigrants et prestation de services publics dans la région de Peel*
- Myer Siemiatycki (Université Ryerson), *Une ville invisible : les immigrants sans droit de vote en Ontario urbain*



Numéro 5, automne 2008 – Région de l'Atlantique

- Bridget Foster (Association for New Canadians, Terre-Neuve-et-Labrador), *Point de vue d'un fournisseur de services d'établissement de l'Atlantique*
- Nicole Gallant (Université de Moncton, Institut national de la recherche scientifique), *Comment les réseaux sociaux contribuent à attirer, à intégrer et à retenir les immigrants : Une étude de recherche multidimensionnelle*
- Alexandra Dobrowosky et Evangelia Tastsoglou (Université Saint Mary's), *Femmes, sexe et réseaux*
- Ather H. Akbari (Université Saint Mary's), *Le rôle des réseaux dans l'intégration économique des nouveaux arrivants*



Numéro 6, automne 2009 – Région des Prairies

- L'honorable Nancy Allan (gouvernement du Manitoba), *Recrutement et protection des travailleurs étrangers : le rôle de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs du Manitoba*
- Jim Frideres (Université de Calgary), *Une nouvelle identité ethnique ? Les jeunes dans les Prairies*
- Rick Enns (Université de Calgary) et Tom Carter (Université de Winnipeg), *L'évolution sur le plan du logement pour les réfugiés établis à Edmonton, à Calgary et à Winnipeg*
- Joseph Garcea (Université de Saskatchewan) et Smita Garg (ville de Saskatoon), *Diversité culturelle, relations interraciales, immigration et intégration : initiatives municipales à Saskatoon, en Saskatchewan*
- Marc Arnal (Université d'Alberta, campus Saint-Jean), *Repenser le Canada : nouvelles perspectives sur la citoyenneté et le rôle des minorités*

Pour obtenir un exemplaire en français ou en anglais, visitez le site www.metropolis.net